

PREPARATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) *Niveau Encadrant*



OBJECTIF : Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont et veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux.

PUBLIC VISE : Encadrants des entreprises de travaux sous la direction de l'exécutant et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux.

PREREQUIS : Maîtrise de la langue française.

JUSTIFICATION REGLEMENTAIRE :

- Articles 20 et 21 de l'arrêté du 15 février 2012.
- Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement.
- Articles L4121-4, L4141-1 et 2 et R4141-13 et 14 du code du travail.

DUREE INDICATIVE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 14 heures (2 jours) pour un groupe de 10 personnes.
- Les évaluations ne nécessitent pas de temps additionnel : la somme des compétences acquises en évaluations formatives permet au formateur de rendre un avis sur l'atteinte des objectifs par les participants.

CONTENUS THEORIQUES ET PRATIQUES :

- Enseignements du niveau « opérateur ».
- Rôles, missions et responsabilités de son niveau.
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens.
- Respect des prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux.
- Vérification de la présence des réponses aux DT-DICT.
- Lecture de plan de réseau : situer les réseaux et leurs fuseaux d'imprécision sur site (planimétrie et altimétrie à partir des éléments présents).
- Utilisation des moyens de protection collective et de protection individuelle.
- Vérification des AIPR des personnels travaillant sur ou à proximité des réseaux.
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition.
- Situations potentiellement dangereuses ou inattendues et alerte des responsables.
- Règles d'arrêt de chantier.
- Accès aux ouvrages, y compris pendant les périodes d'interruption de travaux.
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.
- Connaissance de la préparation des relevés topographiques de réseaux.

SANCTION DE L'ACTION ET VALIDATION DES COMPETENCES : A l'issue des évaluations, le formateur rend un avis écrit sur les compétences acquises ou les axes d'amélioration des apprenants à la suite d'un QCM en ligne encadré par l'Etat.

Une attestation de fin de formation est remise aux participants, comportant la validation totale ou partielle des blocs de compétences afin de compléter son passeport formation.

PERIODICITE : A renouveler tous les 5 ans.

CODES FORMATION :

- **Formacode** : 22070 – Canalisation réseau extérieur.
- **NSF** : 231 – Mines et carrières, génie civil, topographie.

ANALYSE DES BESOINS : Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires. Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

ENCADREMENT, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES : Organisme de formation déclaré à la DRIEETS, disposant d'un numéro de déclaration d'activité, d'un service clients, d'un service qualité et titulaire d'un certificat qualité QUALIOP1 délivré par le bureau VERITAS et exigé réglementairement.

Les formateurs sont spécialisés en prévention des risques professionnels et disposent à ce titre de tous les prérequis, qualités et savoir-faire nécessaires à la prestation. Ils disposent, pour la partie théorique, d'un kit de formation projeté (diaporama, vidéos explicatives...) et de l'équipement informatique utile.

Afin d'assurer une prestation optimale, il est nécessaire de mettre à la disposition du formateur et des participants :

- Une salle équipée (tables, chaises, mur permettant la projection ou écran, idéalement un tableau effaçable),
- Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux,
- Une salle comprenant des postes informatiques reliés à un réseau internet extérieur en nombre suffisant pour permettre le passage du QCM en ligne.

Si ces moyens ne peuvent être mis à disposition, il est impératif de prévenir le centre de formation afin qu'une solution alternative soit étudiée (faisabilité de l'action sur un autre site par exemple, ou en centre disposant d'une plateforme technique).

MODALITES D'EVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS : Des évaluations sont réalisées tout au long de l'action par le formateur (imposées, elles sont effectuées. Toutefois, les modalités diffèrent selon les groupes et sont laissées à l'appréciation du formateur).

Un QCM en ligne encadré par l'Etat est réalisé par les participants afin de valider les connaissances acquises (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).

SECURITE :

- Un règlement intérieur précise les modalités liées à la sécurité.
- En cas de formation en entreprise, les dispositions de sécurité devront être présentées au formateur dès son arrivée afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.
- Les formateurs ont délégation pour signer les plans de prévention.
- Les participants devront porter les équipements de protection suivants remis par leur employeur :
 - Vêtement haute visibilité,
 - Chaussures ou bottes de sécurité.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP : L'accessibilité est à étudier en fonction des publics accueillis. La formation ayant lieu dans les locaux de l'entreprise, ceux-ci doivent être adaptés à l'accueil des travailleurs de l'établissement. Dans le cas contraire, les locaux mis à disposition devront répondre aux exigences d'accessibilité (rez-de-chaussée, passages de portes, modalités d'accompagnement...).

DELAI DE REALISATION ET TARIFS : Les délais de réalisation sont à convenir entre l'entreprise (besoins) et l'organisme de formation (disponibilité des formateurs ou des infrastructures).

Les tarifs donnés à titre indicatif sur le site internet ne concernent qu'un besoin de formation particulier. Les prestations proposées font l'objet d'une grille tarifaire (nombre de groupes, nombre de jours de formation...). Il convient de faire établir un devis après analyse du besoin.

QUALITE DE LA PRESTATION : Les dispositions de ce programme sont standardisées. Il est possible d'en modifier le contenu sur demande : dans ce cas, le besoin de formation fera l'objet d'une analyse préalable et d'un programme sur-mesure.

La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.



CONFIDENTIALITE : Les données que nous sommes tenus d'utiliser (taux de satisfaction de la formation, taux de réussite...) sont exploitées et diffusées conformément aux exigences de qualité des organismes de formation, de manière anonyme.

Les informations recueillies au titre des informations propres à la clientèle (noms, coordonnées...) sont sécurisées et non diffusées. Chacun dispose d'un droit d'accès et de rectifications aux données qui le concernent sur simple demande écrite, par courrier ou par mail (règlement général sur la protection des données).

Référence	FORM_PROG_F1_AIPR EC
Date MAJ	31/01/2023